

Conditions générales et livraison 2025

> LOGISTIQUE

Déchargement avec grue ou au moyen d'un chariot élévateur

Diagramme de charge

Conditions de livraison - supplément pour quantités minimales

Conditions de livraison - conditions spéciales

Palettes et matériels d'emballage

> CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Conditions de logistique

Livraison

Livraison au départ de l'entrepôt central Knauf AG (conditions départ entrepôt)

Pour les livraisons effectuées directement sur le chantier ou à un entrepôt, il est nécessaire de disposer d'une bonne voie d'accès pour poids lourds sur le lieu de déchargement. La livraison sur le lieu de destination n'engage la société KNAUF AG que si un accès par poids lourd est possible sans difficulté et sans temps d'attente supplémentaire. Ne font pas partie de l'obligation de livrer les livraisons sur des lieux de destination soumis à des limitations d'accès. Les taxes pour les autorisations spéciales, les transbordements pour les trains de montagne et autres frais supplémentaires seront facturés à l'acheteur.

Livraisons en transit (conditions du transit)

Pour les livraisons effectuées directement sur le chantier ou à un entrepôt, il est nécessaire de disposer d'une bonne voie d'accès pour poids lourds internationaux (semi-remorque) sur le lieu de déchargement. La livraison sur le lieu de destination n'engage la société KNAUF AG que si un accès par poids lourd international (semi-remorque) est possible sans difficulté et sans temps d'attente supplémentaire. Ne font pas partie de l'obligation de livrer les livraisons sur des lieux de destination soumis à des limitations d'accès. Les taxes pour livraison avec camion sans remorque, autorisations spéciales, transbordements pour les trains de montagne et autres frais supplémentaires seront facturés à l'acheteur.

Pour les transits, une livraison avec accès avec un véhicule à moteur n'est possible que si la marchandise est transbordée. Les frais de transbordement et les éventuels frais annexes seront facturés en fonction du temps effectif consacré.

Déchargement

Le destinataire de la marchandise doit garantir le déchargement. Il est de la responsabilité exclusive du destinataire de la marchandise de garantir sur place l'accès, ainsi que l'organisation, la réservation de moyens auxiliaires de déchargement et le respect des consignes de sécurité.

Réception de la marchandise

Le destinataire est tenu de vérifier à réception si la livraison est complète et si vue de l'extérieur, elle est dans un état impeccable. Les éventuels dégâts ou divergences sont à noter sur le bon de livraison et doivent être contresignés par le transporteur. Les dégâts ou divergences cachés doivent être signalés par écrit à la société KNAUF AG au plus tard dans un délai de 5 jours ouvrables après réception. Toute annotation d'ordre général faisant état de réserve, sans quantification ni description du dommage, ainsi que toute remarque concernant un contrôle ultérieur, ne seront pas acceptées par KNAUF AG.

Assistance

Si vous avez besoin d'aide pour l'organisation du déchargement ou si vous avez encore des questions à ce sujet, contactez votre interlocuteur chez KNAUF AG. Il discutera avec vous de tous les points nécessaires et vous aidera à planifier la logistique.

Résumé des points à prendre en compte:

- L'accès par des poids lourds internationaux ayant des dimensions poids lourds (longueur jusqu'à 19 m, largeur 2.55 m, hauteur 4.00 m, poids maximal 44 tonnes) est-il garanti?
- Les dispositifs de barrage, autorisations d'accès sont-ils organisés si nécessaire? La police etc. a-t-elle été informée le cas échéant?
- Les moyens auxiliaires de déchargement sont-ils organisés, la grue de chantier a-t-elle été réservée, la grue spéciale a-t-elle été commandée, y a-t-il un chariot élévateur sur place?
- La hauteur de déchargement est-elle connue et a-t-elle été annoncée au service logistique de l'entreprise KNAUF AG?
- Du personnel formé et expérimenté est-il disponible pour le déchargement?
- La réception de la marchandise est-elle organisée, les collaborateurs sur place savent-ils ce qui doit être livré?
- Tous les lieux concernés, notamment les rebords de fenêtres et les balustrades, sont-ils suffisamment protégés contre les dommages possibles?

Déchargement avec grue ou au moyen d'un chariot élévateur

Livraison avec grue	Article n°	Prix CHF
---------------------	------------	----------

En cas de déchargement au moyen d'une grue, il convient de respecter strictement et dans tous les domaines les instructions du chauffeur ou du grutier.
Knauf AG décline toute responsabilité pour des dommages résultant de la non-observation de ces instructions.

Les travaux de grutage sans livraison de matériel sont possibles sur demande et sont facturés selon les frais effectifs.

Déchargement avec grue à côté du camion

• Facturation par tonne (le poids sera arrondi à la tonne complète supérieure)	8514	21.20 /t
• Frais minimums par livraison (forfait)		95.00 /pce

Un temps de déchargement normal de 5 min/t est inclus.

Pour une livraison «grue à côté du camion», la marchandise sera simplement déposée sur le sol à côté du camion.

Elle ne sera donc pas hissée à travers une ouverture de fenêtre située à 1 mètre de hauteur ou sur une estrade.

Déchargement avec grue jusqu'à 9 m de hauteur

Les conditions suivantes pour le déchargement par grue ne sont valables qu'en combinaison avec une livraison à partir de l'entrepôt central, > 5 tonnes.

• Frais de déplacement forfaitaires	146261	180.00 / pce
• Location à l'heure	94676	240.00 /h

Facturation minimale 1 heure, puis par ¼ d'heure

Déchargement avec grue jusqu'à 28 m de hauteur

Les conditions suivantes pour le déchargement par grue ne sont valables qu'en combinaison avec une livraison à partir de l'entrepôt central, > 5 tonnes.

• Frais de déplacement forfaitaires	146261	180.00 / pce
• Location à l'heure	94677	350.00 /h

Facturation minimale 1 heure, puis par ¼ d'heure

Élévateur embarqué

• Frais de déplacement forfaitaires	448432	170.00 / pce
• Location à l'heure	262418	170.00 /h

Si la livraison s'effectue départ usine (transit) et doit être mise à disposition avec un élévateur embarqué, des frais de déplacement forfaitaires s'ajoutent et seront facturés en fonction du temps consacré.

- Chariot élévateur embarqué
- Zone libre pour le déchargement avec chariot élévateur embarqué

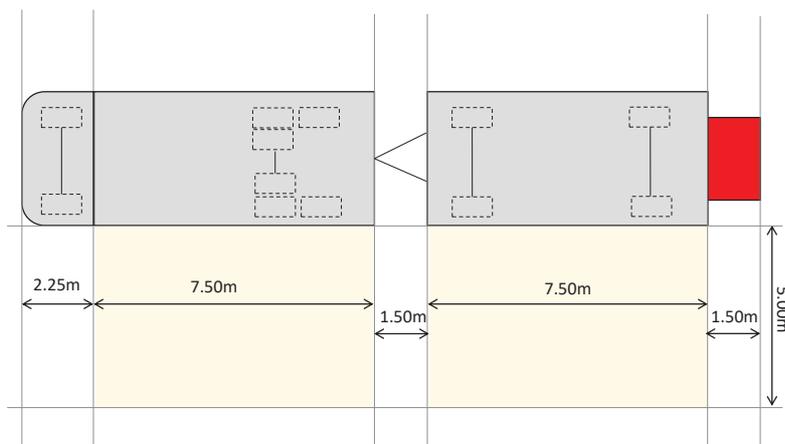
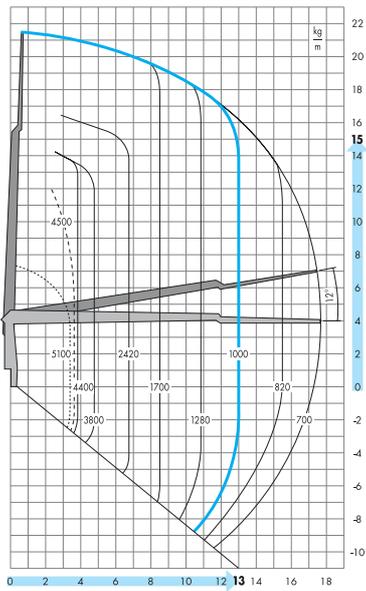
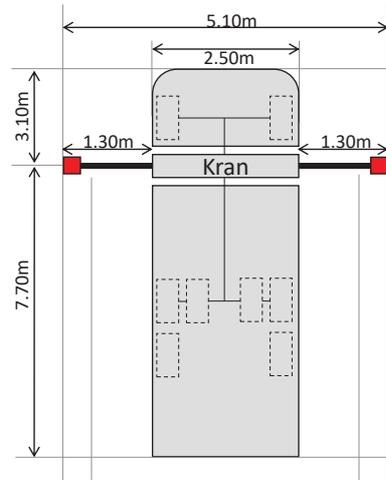


Diagramme de charge

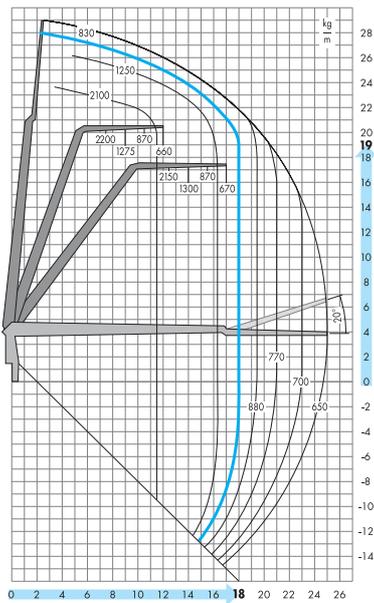
Camion avec grue 9 m



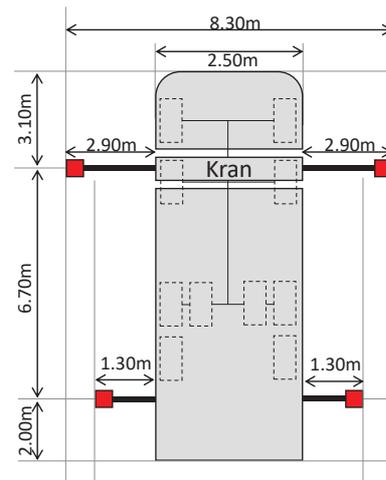
Camion avec grue 9 m



Camion avec grue 28 m



Camion avec grue 28 m



Conditions de livraison – supplément pour quantités minimales

Construction à sec	Prix CHF
<ul style="list-style-type: none"> Pour une livraison à partir de 10 tonnes ou d'une valeur des marchandises facturées de CHF 4500.- net* 	Franco chantier
<ul style="list-style-type: none"> Pour une livraison de 5 à 10 tonnes ou d'une valeur des marchandises facturées inférieure à CHF 4500.- net* 	170.00 /St.
<ul style="list-style-type: none"> Pour une livraison inférieure à 5 tonnes ou d'une valeur des marchandises facturées inférieure à CHF 4500.- net* 	360.00 /St.
*Hors TVA, palettes et prestations logistiques	
Construction bois	
<ul style="list-style-type: none"> 5 % de la valeur des marchandises facturées net* 	min. 60.00 , max. 360.00
<ul style="list-style-type: none"> Pour des transits départ usine dans des pays tiers (camion plein / semi-remorque) 	Franco chantier
*Hors TVA, palettes et prestations logistiqu	
Systèmes de façade	
<ul style="list-style-type: none"> Pour une livraison à partir de 5 tonnes ou d'une valeur des marchandises facturées de CHF 1700.- net* 	Franco chantier
<ul style="list-style-type: none"> Pour une livraison d'une valeur des marchandises facturées comprise entre CHF 1700.- net* 	170.00 /pce
<ul style="list-style-type: none"> Pour une livraison d'une valeur des marchandises facturées inférieure à CHF 1000.- net** 	230.00 /pce
Fournisseurs tiers:	
<ul style="list-style-type: none"> Frais de transport de fournisseur tiers comme par ex. pour sous-constructions (VHF) et produits Stahlton et Dostebae 	Refacturation selon temps investi
<ul style="list-style-type: none"> Fournisseurs: Flumroc, Knauf Insulation, Swisspor, Isopor, Flatz 	
Enduits de finition et couleurs	
<ul style="list-style-type: none"> Pour une livraison à partir d'une valeur des marchandises facturées de CHF 550.- net* 	Franco chantier
<ul style="list-style-type: none"> Pour une livraison d'une valeur des marchandises facturées inférieure à CHF 550.- net* 	80.00 /pce
*Hors TVA, palettes et prestations logistiqu	
FIBRE	
<ul style="list-style-type: none"> Pour une livraison à partir d'une valeur des marchandises facturées de CHF 2700.- net* 	Franco chantier
<ul style="list-style-type: none"> Pour une livraison d'une valeur des marchandises facturées inférieure à CHF 2700.- net* 	230.00 /pce
Il y a une obligation d'acceptation de l'intégralité de la commande pour tous les produits fabriqués spécialement.	
Pour les commandes sur demande (date de mise à disposition**), nous accordons un délai de carence de 30 jours calendaires. Passé ce délai, la commande est facturée intégralement et des frais de stockage et autres frais logistiques sont imputés et sont facturés chaque mois.	
*Hors TVA, palettes et prestations logistiqu	
**La date de mise à disposition est le jour à partir duquel le matériel est prêt à être enlevé.	
Plafonds métalliques	
<ul style="list-style-type: none"> La livraison des produits de plafond métallique s'effectue en facturant les frais de transport effectifs. selon les frais effectifs.* Pour les livraisons par colis, les frais effectifs de transport sont facturés. 	
*Les frais de transport effectifs ne peuvent être déterminés qu'au moment du chargement des produits finis. Dans l'offre et la confirmation de commande, les frais de transport sont indiqués le plus précisément possible selon les valeurs empiriques	

Conditions de livraison – conditions spéciales

Conditions spéciales	Article n°	Prix CHF
GIFAdoor Frais de transport sur palettes GIFAdoor à usage unique (max. 1000 kg/palette) <ul style="list-style-type: none"> Pour la première palette Pour chaque palette supplémentaire 	519002	340.00 /palette 200.00 /palette
Construction en acier léger La livraison d'éléments de construction pour la construction légère en acier s'opère en portant en compte les frais de transport effectifs, conformes aux frais exposés.	177306	
Portes et vitrages <ul style="list-style-type: none"> Pour une livraison à partir d'une valeur des marchandises facturées de CHF 2700.- net* Pour une livraison d'une valeur des marchandises facturées inférieure à CHF 2700.- net* 		Franco chantier 170.00 /pce
Palettisation spéciale <ul style="list-style-type: none"> Pour les palettisations spéciales (Pal. GKPP), un supplément de CHF 18.50 par palette sera facturé Palettisation spéciale de GKB sur bois équarri (bois de kanth jetable) Autres palettisations spéciales sur demande 	98446 79702	18.50 /palette 16.00 /palette
Temps de déchargement Est compris dans le prix un temps normal de déchargement de 5 min / tonne, max. 2 heures pour un camion complet. Un temps de déchargement supplémentaire est facturé à l'acheteur par demi-heure selon le temps effectif consacré.	420208	75.00 /½ heure
Temps d'attente Si une heure de livraison ou une fenêtre horaire fixe est convenue pour la livraison et si le déchargement ne peut pas commencer à l'heure convenue, des frais d'attente sont imputés après 30 minutes d'attente. Le temps d'attente est facturé à l'acheteur par demi-heure selon le temps effectif consacré.	84142	75.00 /½ heure
Deuxième lieu de déchargement (Kilomètres de route) jusqu'à 25 km jusqu'à 50 km jusqu'à 75 km	222066 825132 825133	100.00 /pce 200.00 /pce 300.00 /pce
Deuxième lieu de déchargement entrepôt central Facturé selon les frais effectifs, au minimum 100.00 CHF.		
Régions périphériques et zones montagneuses Pour les livraisons dans les régions périphériques et zones montagneuses, un supplément est facturé compte tenu du lieu défini (NPA). La liste des lieux de livraison (NPA) pour lesquels un supplément est facturé peut être consultée sur le site www.knauf.ch . D'autres dépenses telles que taxes, autorisations, coûts ferroviaires, véhicules spéciaux (livraisons impliquant des restrictions de poids, de hauteur ou de largeur), sont facturées à l'acheteur en fonction de la prestation effective.	NPA cat. I } NPA cat. II } 94684 NPA cat. III }	50.00 /pce 100.00 /pce 150.00 /pce
Voyages à vide Si des enlèvements (palettes vides, matériel) ne peuvent pas être effectués comme prévu / convenu et que la faute n'incombe pas à KNAUF AG, un supplément forfaitaire unique est facturé pour le voyage à vide.	49955	250.00 /pce
Déchargement avec un pont élévateur Si, pour la livraison ex-stock, le déchargement à l'aide d'une plateforme est requis, nous facturons un supplément par tonne.	48071	16.00 /t
Sur demande, nous organisons également, pour les livraisons transit ex-usine: Knauf Fibre, F-La Côte; Knauf Gips KG, D-Bollschweil; et Knauf Gips KG, D-Lauffen-Deisslingen, la livraison, resp. le déchargement avec plateforme élévatrice. À cet effet, nous facturons un supplément par unité d'emballage.	634080	16.00 /pce
Livraison à date fixe / Créneau horaire <ul style="list-style-type: none"> Pour les livraisons à date fixe ou dans un créneau horaire, un supplément par livraison sera facturé. (La date fixe est jugée remplie lorsque la livraison arrive +/- 15 min. à l'heure/créneau horaire définis.) Excepté sont les livraisons à la condition: Livraison dans la matinée de 07:00 - 12:00 h ou l'après-midi de 13:00 - 17:00 h. 	222075	100.00 /pce
Trappes de révision spéciales / Petites quantités Pour les trappes de révision spéciales, avec un poids d'envoi jusqu'à 100 kg, un supplément pour quantités minimums de CHF 100.- sera facturé.		100.00/pce

*Hors TVA, palettes et prestations logistiques

Palettes et matériels d'emballage

Palettes EUR		Article n°	Prix CHF
• Facturation à la livraison		3225	22.00/pce
• Note de crédit à la reprise		3225	18.00/pce
Palettes spéciales pour GKB			
• Facturation à la livraison		3221	40.00/pce
• Note de crédit à la reprise		3221	35.00/pce
Demi-palettes ORTH			
• Facturation à la livraison	750 x 550 mm	451421	18.00/pce
• Note de crédit à la reprise	750 x 550 mm	451421	14.00/pce
Palettes Knauf Integral			
• Facturation à la livraison	3000 x 1250 mm	30059	35.00/pce
• Note de crédit à la reprise	3000 x 1250 mm	30059	30.00/pce
• Facturation à la livraison	2500 x 1250 mm	30061	35.00/pce
• Note de crédit à la reprise	2500 x 1250 mm	30061	30.00/pce
• Facturation à la livraison	1210 x 680 mm	528979	14.00/pce
• Note de crédit à la reprise	1210 x 168 mm	528979	10.00/pce
• Facturation à la livraison	620 x 680 mm	836560	14.00/pce
• Note de crédit à la reprise	620 x 168 mm	836560	10.00/pce
Logistique intelligente pour le bois équarri			
• Facturation à la livraison		597637	10.00/pce
• Note de crédit à la reprise		597637	8.00/pce
Enlèvement des palettes selon mandat et en régie			

Indications pour la logistique des palettes:

- L'enlèvement des palettes vides doit être annoncé au préalable. Le nombre minimum de palettes retournées par endroit de chargement s'élève à 15 unités. Les quantités inférieures (moins de 15 pièces) doivent être rapportées au marchand de matériaux (lieu de facturation).
- Knauf se réserve au moins trois jours ouvrables pour l'enlèvement des palettes vides.
- Sur demande, un transport distinct peut cependant être convenu avec Knauf AG pour une date fixe et / ou des quantités inférieures à 15 palettes. Dans ce cas, les frais de transport occasionnés seront toutefois facturés selon le mandat et en régie.
- En cas de reprise ou d'échange immédiats, les petites quantités inférieures à 15 palettes seront reprises sans frais et les palettes feront l'objet d'une note de crédit conformément au tarif. Veuillez respecter les règles ci-dessous régissant la reprise / note de crédit pour les palettes.
- Seules les palettes échangeables Knauf intactes et propres bénéficieront d'une note de crédit. Les palettes doivent être triées et empilées avant l'enlèvement. Le tri sera facturé.
- Le client / acheteur doit garantir l'accès sans encombre aux palettes vides sur le site du chantier. Tout temps d'attente ou voyage à vide sera facturé en régie.

Les palettes suivantes ne sont ni reprises, ni créditées:

- Les palettes avec une mention ou désignation du concurrent.
- Les palettes jetables (p. ex. plaques de plâtre avec fibres Vidiwall, panneaux en laine de bois) ne sont pas facturées et ne seront donc ni créditées, ni reprises, ni éliminées.
- Les palettes colorées, souillées ou abîmées.
- Les palettes défectueuses, non suffisamment porteuses, avec des carrelats, entretoises et planches manquants ou cassés, etc.

L'évaluation de la qualité des palettes incombe au chauffeur qui procède à l'enlèvement. Celui-ci est formé et instruit par Knauf AG.

Palettes EUR en housses rétractables (ne garantit pas l'étanchéité)			
• Par palette EUR		101812	13.00 /St.
Folienabdeckhaube (garantiert keine Dichtheit)			
• Pour palette de plaques		3880	20.00 /St.
• Pour palette EUR		3881	10.00 /St.

Conditions générales de vente 2025

1. Généralités - acceptation

Les offres, ventes et livraisons s'effectuent exclusivement sur la base des présentes conditions de vente et de logistique. En acceptant la relation commerciale, l'acheteur considère les présentes conditions comme faisant foi et comme étant fermes, sans qu'une déclaration en ce sens soit expressément requise. Toute dérogation de l'acheteur est expressément exclue. Les conventions particulières ne correspondant pas aux présentes conditions de vente et de logistique doivent être confirmées par la société KNAUF AG de manière juridiquement valable et par écrit. Les conditions de vente et de logistique sont chaque fois valables dans leur version la plus récente, également pour toutes les transactions incidentes, sans qu'au moment de leur conclusion, cela doive encore être expressément mentionné ou convenu.

2. Offre et prix

Les offres sont faites sans engagement et n'impliquent pour KNAUF AG aucune obligation d'accepter des commandes. Les commandes ne sont fermes que lorsqu'elles ont été confirmées par écrit dans une confirmation de commande. En l'absence d'une confirmation écrite, la facture établie par la société KNAUF AG vaut confirmation. Les prix s'entendent hors TVA. S'appliquent les prix déterminants à la date de livraison de la marchandise (date prix). S'appliquent toutefois les conditions confirmées dans la confirmation de commande. Les changements de prix demeurent réservés expressément à tout moment. Ils sont appliqués avec effet immédiat et ne requièrent aucun avis préalable. L'acheteur a l'obligation de s'informer auprès de la société KNAUF AG sur les prix applicables au moment de la livraison. S'il s'en abstient, les prix courants sont néanmoins valables, même s'il ne les connaît pas ou s'il n'est pas en possession d'un tarif actuel. La parution d'un nouveau tarif rend adués tous les tarifs antérieurs. Sauf convention écrite contraire, les prix sont considérés comme des prix départ entrepôt ou départ usine conformément au tarif. Les conditions de logistique et de livraison sont fixées dans les conditions de logistique. Annulation de commande: En cas d'annulation de commandes moins de 2 jours ouvrables avant la livraison avec génération de frais pour KNAUF AG, ceux-ci sont facturés au client.

3. Obligation de livrer et dates de livraison

Les dates de livraison confirmées ne correspondent pas à des dates fixes ayant un caractère juridiquement obligatoire (qu'il s'agisse d'une date échéance ou d'une date convenue dans le cadre d'une opération à terme fixe), mais celles-ci sont respectées dans la mesure du possible. Les opérations à terme fixe doivent être expressément désignées comme telles et faire l'objet d'un accord écrit. KNAUF AG se réserve le droit d'effectuer la livraison aussi après la date confirmée; les retards de livraison, quelles qu'en soient les raisons, ne donnent en aucun cas à l'acheteur le droit de résilier le contrat. Si les circonstances ayant entraîné les retards de livraison ne peuvent pas être éliminées dans un délai utile, la société KNAUF AG se réserve le droit de résilier le contrat. En aucun cas, l'acheteur ne pourra faire valoir des dommages-intérêts en raison d'une livraison tardive. Dans la mesure où une livraison a été garantie, cette garantie n'est fournie que dans le cadre des possibilités de fabrication. La société KNAUF AG n'est pas garante d'une fabrication en continu. La société KNAUF AG se réserve le droit, à tout moment et sans préavis, d'adapter l'assortiment de produits aux besoins du marché. La société KNAUF AG n'est pas tenue de livrer les produits de son assortiment publiés dans des catalogues, des prospectus, des tarifs, etc. à partir d'un entrepôt en Suisse. La société KNAUF AG décline toute responsabilité en cas de dommages provoqués par des événements fortuits.

4. Obligation d'acceptation / vente sur demande

Les produits fabriqués ou achetés spécialement à la demande du client requièrent une commande écrite ou une autorisation dite «bon pour exécution». La production ou l'achat ne démarre qu'après déclaration écrite chez KNAUF AG. Les produits ne peuvent pas être repris. Par sa signature, l'acheteur confirme l'obligation d'acceptation. À une date d'appel fixée (date de mise à disposition), les produits prêts, produits ou réservés sont tenus à disposition avec une carence de 30 jours calendaires. Passé ce délai, les produits sont facturés intégralement. Après les 30 jours calendaires, des frais logistiques sont facturés chaque mois jusqu'à la livraison / l'enlèvement.

5. Emballage et logistique sur le chantier

La livraison s'effectue dans les emballages usine d'origine et dans les contenants d'origine. Les palettisations spéciales sont facturées. Les palettes KNAUF et les palettes communes sont facturées à l'acheteur. En cas de restitution, franco de port, de palettes échangeables, un avoir est établi, mais uniquement pour des quantités ayant été effectivement livrées. Il n'y a pas d'obligation de reprise. Les moyens d'acheminement, de levage et les outils sont facturés conformément au tarif. L'utilisation des fournitures se fait aux risques et périls de l'acheteur. L'acheteur est responsable des dommages. Il est renvoyé aux dispositions spécifiques se rapportant à la technique du crépissage, selon le tarif fourni séparément.

6. Expédition

Avec la remise des marchandises au lieu de destination, le profit et le risque sont transférés à l'acheteur. Le destinataire est tenu de vérifier à réception si la livraison est complète et si vue de l'extérieur, elle est dans un état impeccable. Les éventuels dégâts sont à noter sur le bon de livraison et doivent être contresignés par le transporteur. Les dégâts ou défauts cachés doivent être signalés par écrit à la société KNAUF AG au plus tard dans un délai de 5 jours ouvrables après réception. Toute annotation d'ordre général faisant état de réserve, sans quantification ni description du dommage ou toute remarque concernant un contrôle ultérieur, ne sera pas acceptée par KNAUF AG. L'acheteur devient propriétaire de la marchandise au moment du paiement intégral de son prix de vente. Sauf dérogation établie par écrit, le choix du lieu d'expédition et de l'itinéraire d'acheminement ainsi que du moyen de transport est effectué sur la base de la meilleure appréciation de la société KNAUF AG. Si l'acheteur dispose lui-même du moyen de transport, il est responsable de la mise à disposition ponctuelle. D'éventuels retards doivent être signalés en temps utile à la société KNAUF AG. Les frais en résultant sont à la charge de l'acheteur. La société KNAUF AG est habilitée à effectuer des livraisons partielles. Enlèvement par le client: Les commandes doivent être récupérées dans un délai de 2 jours ouvrables à compter de la date de réception voulue. Si les marchandises ne sont pas récupérées, alors la commande est annulée aux frais du client et les matériaux préparés réintègrent nos stocks.

7. Garantie et réclamation

Pour la marchandise livrée, les dispositions de la garantie du fabricant s'appliquent. En l'absence d'une telle indication, le délai de garantie est de trois mois à réception de la marchandise. Si la durée de conservation des produits livrés est plus courte que le délai de garantie général, le délai de garantie prend fin avec l'arrivée à échéance de la date limite de conservation. Les différences relevées au niveau des marchandises livrées par rapport aux indications figurant sur le bon de livraison ne sont considérées comme des défauts que lorsqu'elles dépassent les tolérances en matière de dimensions, de quantité, de poids, de granulométrie, de qualité et de couleur, décrites dans les normes correspondantes. L'acheteur est tenu de contrôler la nature de la marchandise immédiatement après sa réception et, en présence de divergences, de les signaler par écrit à la société KNAUF AG, au plus tard dans un délai de deux jours ouvrables, en joignant des échantillons. La divergence doit être spécifiée de manière précise. Les réclamations doivent être accompagnées des documents de livraison et de la facture. Sinon, la marchandise livrée est considérée comme acceptée et l'acheteur perd sur la divergence toute prétention aux titres de la garantie et du droit de percevoir des dommages-intérêts. Lorsqu'une réclamation se rapportant à des dommages conformément au chiffre 6 et à des divergences conformément au présent chiffre, a été transmise dans les délais et est justifiée, l'acheteur peut annuler le contrat de vente ou demander un dédommagement correspondant à la moins-value, dans la mesure où la société KNAUF AG ne livre pas une marchandise de remplacement dans un délai approprié. Le droit de recevoir une livraison de remplacement est prioritaire par rapport aux autres prétentions au titre de la garantie. Les prétentions complémentaires de l'acheteur au titre des dommages-intérêts sont par ailleurs exclues. Après la revente, le retraitement ou la perte de la marchandise, toute prétention aux titres de la garantie et des dommages-intérêts est exclue. L'acheteur doit conserver les marchandises défectueuses à ses frais, de manière conforme, jusqu'à ce que la décision finale sur les prétentions au titre de la garantie ait été prise.

8. Utilisation des produits

La société KNAUF AG renvoie aux instructions figurant dans les prospectus correspondants ainsi qu'aux fiches techniques et aux instructions de montage. Elles représentent, sous la forme d'instructions générales, une simple aide à la mise en œuvre qui correspond aux expériences faites dans la pratique. S'appliquent chaque fois les documents actuels. Toute responsabilité en raison de dommages occasionnés du fait du respect de telles instructions et directives est exclue.

9. Reprise des matériels

En principe, aucun matériel n'est repris par la société Knauf AG. Les exceptions sont définies par la direction. En particulier, les marchandises spécialement fabriquées ou achetées sur commande ne sont reprises en aucun cas. Il existe une obligation de prendre livraison de la marchandise. Sous réserve de l'accord de KNAUF AG, ne seront reprises que les marchandises retournées dans leur emballage d'origine en parfait état et dans des unités d'emballage entières. 35% seront déduits de la valeur nette des marchandises facturées, toutefois au moins CHF 150.- (pour la manutention, le contrôle de la marchandise et le stockage). Les frais de transport pour l'enlèvement et d'éventuels frais d'élimination ou de renvois seront à la charge de l'acheteur. Si les frais de transport pour l'enlèvement sont supérieurs à la valeur de la marchandise, la reprise sera refusée.

10. Conditions de paiement

Les factures doivent être payées nettes dans la monnaie facturée, dans les 30 jours suivant la date de la facture, sans qu'aucune déduction n'ait été opérée. L'acheteur n'est pas habilité à compenser des créances en contrepartie, à quelque titre que ce soit, ou à opérer des déductions sans avoirs correspondants. La société KNAUF AG se réserve le droit de requérir, dans certaines circonstances, une sûreté, un paiement en espèces, un paiement anticipé ou un paiement avant l'expiration du délai de paiement.

Pour les clients ayant épuisé leur ligne de crédit ou ayant des retards de paiement de plus d'un mois, des livraisons à crédit complémentaires pourront être bloquées, avec effet immédiat et sans avis particulier. En cas de retard de l'acheteur, la société KNAUF AG pourra résilier les contrats déjà conclus, même si la marchandise a déjà été livrée, et retenir d'autres livraisons jusqu'à ce qu'il ait été remédié au retard de paiement. L'escompte ne peut être déduit que durant le délai mentionné sur la facture et pour un montant correspondant au montant imprimé. Dans le cas de virements bancaires ou postaux, la date déterminante pour l'octroi de l'escompte est celle de la réception du montant de la facture. La société KNAUF AG est habilitée à recouvrer des déductions d'escomptes non justifiées. Dès qu'un paiement devient exigible, l'acheteur se trouve automatiquement en demeure. La date d'échéance dont il s'agit dans ce cas est celle qui est définie à l'article 102, alinéa 2 du CO. En cas de dépassement du délai de paiement, l'acheteur doit à la société KNAUF AG, sans mise en demeure formelle, à partir du jour d'exigibilité (date d'échéance), des intérêts de retard de 6.0% sur la totalité du montant de la facture.

11. Déclarations de performance et fiches de données de sécurité

Si l'ordonnance sur les produits de production (933.01, ordonnance sur les produits de construction, OPCo) s'applique chaque fois dans sa version valable sur l'objet de la livraison, l'acheteur déclare accepter la demande de déclaration de performance et / ou de la fiche de données de sécurité à l'adresse

<http://knauf.com/fr-CH/tools/download-center>

12. Responsabilité / Exclusion de responsabilité

«Les cas de force majeure, les troubles, les mesures administratives, les pandémies, les cyberattaques et autres événements imprévisibles, inévitables et graves libèrent les parties contractantes de leurs obligations de prestation pour la durée de la perturbation et dans la mesure de ses effets. Il en va de même si ces événements surviennent à un moment où le partenaire contractuel concerné est en retard. Les parties contractantes sont tenues, dans la mesure du raisonnable, de fournir sans délai les informations nécessaires et d'adapter de bonne foi leurs obligations à l'évolution de la situation».

13. Protection des données/sécurité des données

Les données nécessaires à l'exécution du contrat sont conservées dans le respect de la loi sur l'enregistrement dans le respect des dispositions en vigueur en matière de protection des données (LPD). Et, lors du traitement de la commande, elles sont éventuellement transmises à des entreprises ainsi qu'à des tiers chargés de la livraison et de l'exécution des prestations.

14. Lieu d'exécution et for

Le lieu d'exécution pour l'ensemble des prestations fournies dans le cadre du présent contrat est CH-4153 Reinach (BL). Pour d'éventuels litiges, le for pour les deux parties est le tribunal de droit commun compétent pour le siège de la société KNAUF AG, sous réserve d'un recours auprès de l'instance supérieure et au Tribunal fédéral à Lausanne. Le droit matériel suisse s'applique, à l'exclusion de la Convention éventuellement applicable des Nations unies du 11 avril 1980, sur les contrats conclus dans le cadre des achats internationaux de marchandises (CISG).

15. Dispositions finales

Si l'une des présentes clauses s'avère non valide intégralement ou partiellement ou exclue du fait d'un accord spécifique, cela n'affecte en rien la validité des autres clauses. Les parties s'engagent à remplacer immédiatement la disposition non valide intégralement ou partiellement, par une disposition admissible et effective, dont le contenu est le plus proche de la volonté économique initiale des parties.